



Le Petit Journal De MAISSEMY N° 7

2ème Semestre 2023



Le mot du Maire



Nous sommes tous très impliqués dans la bonne marche de notre commune, les membres du conseil municipal et moi-même, et nous dialoguons ouvertement afin de trouver les solutions qui nous permettent de garder le cap.

Malgré la hausse des prix dans tous les domaines, nous pouvons continuer à réaliser tout ce qui doit être entretenu ou modifié par nécessité, même si les factures ont parfois doublé. Nous avons à cœur d'assurer l'entretien de la commune et nous réalisons au mieux des économies sur le fonctionnement de la commune.

Comme tous les Maissemiacois, nous veillons sur notre budget comme le lait sur le feu.

Boite à livres

Depuis le 16 octobre la commune dispose une boîte à livres. Elle est située sous l'abribus près de la mairie. Après Roupy, Foreste ou encore Vendelles, c'est maintenant notre tour, a glissé en souriant la maire, Régine Michaut.

Ce sont surtout les petites communes qui installent ces équipements d'échange de livres qui marchent d'ailleurs très bien selon les élus et n'engendrent que très peu de frais pour les réaliser.

C'est Sébastien, notre employé communal, qui l'a confectionnée avec les moyens du bord. Le résultat est super. « *J'espère que cela servira aux habitants* » a conclu la maire.



Archives départementales



Afin d'optimiser l'isolation thermique de la mairie, il a été décidé de procéder à des travaux dans le grenier situé au dessus des bureaux et de la salle d'apparat. Ces travaux ont permis de sécuriser les archives de la commune qui ont été consultés et triés avant d'être collectées par le service des Archives départementales de LAON. Cette collecte d'archives permet de constituer un fond de recherche intéressant pour les historiens. Ces archives restent cependant la propriété des communes et sont conservées dans de bonnes conditions sans que cela ne coûte quoi que ce soit au budget.

MAISSEMY :

Anniversaire de la libération de MAISSEMY et Inauguration de l'Espace Francis SHERIDAN

En date du 17 septembre 2023, a eu lieu la cérémonie anniversaire de la libération de MAISSEMY qui s'est déroulée dans le cimetière militaire anglais.

A l'issue de cette cérémonie, a eu lieu l'inauguration de l'espace Francis SHERIDAN, au centre du village, en présence de Madame Corinne MINOT, Sous-préfète de SAINT-QUENTIN, et Monsieur Julien DIVE, Député de l'Aisne.



Francis SHERIDAN, engagé volontaire, avait rejoint les troupes britanniques pour se battre pour notre liberté. Il est mort à Maissemy alors qu'il n'avait pas encore 17 ans.

L'espace Francis SHERIDAN est dédié à la jeunesse et doit nous rappeler que les soldats qui ont perdu la vie lors de ces batailles, seront vraiment morts lorsque nous cesserons de les honorer et de rappeler leur sacrifice afin que nous soyons toujours libres à ce jour.



MAISSEMY : Des nouveaux jeux pour enfants installés à l'espace Francis Sheridan

Sur le grand espace vert bordé d'arbres, récemment baptisé « Espace Francis SHERIDAN », situé au cœur du village, des nouveaux jeux pour enfants ont été installés le lundi 18 décembre 2023.

« *Le Père Noël est passé pour les enfants* » a glissé avec le sourire, Régine MICHAUT, maire de la commune. Les « *grands* » ne seront pas oubliés, car le terrain de pétanque sera rénové et réaménagé en 2024.



Halloween

Ce samedi 28 octobre 2023, une petite vingtaine d'enfants ont sillonné les rues de la commune pour la traditionnelle fête de Halloween à la recherche de bonbons. Un bon accueil leur a été réservé.

Un goûter a été offert par la mairie en fin d'après midi pour les petits et les grands.



Cérémonie du 11 novembre



Peu de monde pour cette cérémonie du 11 novembre en présence du Colonel Joseph NOWICKI , de Jean Pierre BONIFACE, maire de VERMAND, d'un représentant de la brigade de gendarmerie de Vermand et de l'association des anciens combattants.

La manifestation s'est terminée autour du verre de l'amitié dans la salle Dominique TREPANT

Marché de Noël



Beau succès pour ce deuxième marché de Noël organisé dimanche 19 novembre 2023 par l'association « Maissemy en Fête ». La salle D. TREPANT était pleine et le stand pédagogique « les Abeilles de Moy » dédié à la découverte du monde des abeilles a également rencontré un vif succès. Cette association a pour objectif de faire comprendre le monde des abeilles, les produits de la ruche, les différentes castes (reine, ouvrières, etc.) et l'importance des abeilles et autres insectes pollinisateurs dans la biodiversité et la protection de l'environnement. L'association donne également des cours d'apiculture aux adhérents de l'association. Pour tous renseignements : Didier BERNARD, 06 38 03 89 82.

Noël des enfants



Une trentaine d'enfants étaient présents pour attendre l'arrivée du Père Noël. Rendez-vous avait donc été donné le vendredi 22 décembre à 17 h 00. Afin de patienter avant l'arrivée de ce dernier, différentes animations (projection d'un dessin animé, coloriage, décoration de l'arbre de Noël, etc) suivi d'un goûter pour tous.

A 18 h 30 le Père Noël est enfin arrivé pour distribuer des cadeaux et des chocolats aux enfants présents.



Mise aux normes de l'électricité de la maison communale.

Afin de respecter les nouvelles normes et d'assurer la sécurité des occupants, l'installation électrique a été totalement refaite et mise aux normes par l'entreprise Loïc TIEFAINE.

D'autres travaux sont prévus pour l'année 2024, notamment la mise aux normes du réseau électrique de l'église et réfection d'une partie de la nef et d'un mur.

Recensement citoyen :

. Cette déclaration doit se faire entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Pour plus d'informations aller sur le site de la mairie : mairie-maissemy.fr

Faut-il déneiger devant chez soi ?

 <p>La municipalité gère en général le déneigement des voiries et des passages piétons</p>	 <p>Les gardiens d'immeuble ou gérants de commerce ont l'obligation de déblayer les accès aux portes</p>	 <p>Un arrêté municipal peut imposer aux propriétaires comme aux locataires le déblayage de la neige et le salage ou le sablage des trottoirs</p>	 <p>Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident devant chez vous</p>
---	---	--	--



Le saviez-vous ?

- > Il est possible d'utiliser du **sel**, du **sable**, des **cendres** ou même de la **sciure de bois** pour sécuriser vos accès.
- > Il est conseillé d'utiliser du **sable autour des plantations** et des arbres afin de ne pas abimer les racines avec le sel.
- > **Attention** à ne pas boucher les caniveaux, les bouches d'égout, les gouttières ou les canalisations afin de permettre l'écoulement des eaux.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique